

**Réponse aux questions orales de Messieurs Marc ELSÉN,
~~Pierre-Yves JEHOLET~~ et Matthieu DAELE, Députés
wallons, relatives à la restructuration chez Schneider à
Dison**

Messieurs les Députés,

Schneider était une des entreprises importante de l'industrie verviétoise. En effet, la société qui fabrique et commercialise des équipements et des solutions intégrées pour les réseaux électriques de moyenne tension comptait, comme vous venez de le rappeler, encore 600 travailleurs dans les années '60 et '70.

Le passage sous le giron français en 2009 avait déjà engendré des délocalisations vers la région lyonnaise, mais ce rachat était assorti d'une garantie d'emploi de trois ans ; jusqu'en 2012 donc.

Courant du mois de décembre de l'année dernière, l'entreprise Schneider a annoncé son intention de lancer un plan de restructuration massif sur son site de Dison. Aujourd'hui, l'emploi total s'élève à 87 personnes, mais ce plan prévoit :

- le maintien du service après-vente et du service d'étude
- la suppression du service de «customisation»
- le licenciement de 52 emplois (soit 26 employés et 26 ouvriers).

La procédure Renault a dès lors été lancée.

D'après la direction de l'entreprise, les éléments qui l'ont amené à prendre cette décision sont plutôt d'ordre stratégique, qu'économique. En effet, la direction reconnaît la compétence du site et n'invoque pas de problème de coûts puisqu'elle souligne d'ailleurs que le site est compétitif. Ces propos ont été confirmés par la direction européenne.

La position du front commun syndical CSC-FGTB est que la restructuration n'est pas acceptable vu la compétitivité du site et eu égard aux bénéfices récurrents que le site réalisait ces dernières années.

Plusieurs conseils d'entreprises se sont tenus entre les organisations représentatives des travailleurs et la direction de Schneider. Mais tout semble déjà joué...

Cette situation est dramatique. A l'heure où de nombreuses entreprises peinent à recouvrer une certaine rentabilité, entament des procédures de réorganisation judiciaire pour se maintenir à flot, je vous avoue que procéder à un licenciement collectif de masse dans une entreprise compétitive, terme employé par la direction, frise l'indécence. C'est un exemple typique où l'intérêt de grands groupes est favorisé au détriment de l'intérêt général.

Les grandes lignes du compte de résultat pour les années 2010 et 2011 font état d'une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 23%. Néanmoins, les résultats nets pour ces deux années sont positifs et respectivement d'environ 670.000 € et 370.000 €.

Au bilan, on peut constater une réduction des fonds propres, suite à un versement de dividendes de l'ordre 1.500.000 €.

Je suis évidemment de tout cœur avec les travailleurs et leur famille, et souhaiterais leur dire que je partage à 100% leur incompréhension.

J'ai donc demandé à mes services de prendre rapidement contact avec la direction de l'entreprise afin que celle-ci puisse venir exposer leur plan à moyen et long terme. Si d'aventure il s'avérait que la fermeture définitive devait se produire, je souhaiterais qu'il puisse avoir la franchise de nous le dire. Je suis prêt à charger la SOGEPa de ~~chercher~~ *TRouver.* un repreneur pour le site.

Enfin, en ce qui concerne les interventions publiques, je peux vous dire que l'entreprise n'a reçu aucune subvention portant sur des investissements. Les interventions que vous mentionnez sont peut-être issues de la Recherche.

Je vous remercie.

Jean-Claude MARCOURT

